

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Présents : Alain BERNARD, France CATOEN, Philippe GUILLON, Yannick DELOURME, Mélanie MAZINGARBE, Renaud AVEZ, Christian VANDEWALLE, Danièle WATTEAU, Jean Pierre JAYET

Absents excusés : Denise DESCAMPS, Christian DUMORTIER, Marie Renée PELON, Marie NIETO, Marcel WATIER

Pouvoirs :

Denise DESCAMPS donne pouvoir à France CATOEN, Christian DUMORTIER à Philippe GUILLON, Marie Renée PELON à Yannick DELOURME

Désignation du secrétaire de séance : Ph Guillon

1 - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 4 MARS 2019

Le compte rendu du conseil du 4 Mars est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

21- AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS (SDIT)

Présentation faite en séance

Vu la loi n°2015-992 du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 de 40% par rapport à 1990 et de 75% d'ici à 2050, soit une baisse de 29% des émissions des transports sur la période 2015-2028 ;

Vu la délibération n°18C0983 du 14 décembre 2018 du conseil métropolitain de la MEL intitulée « Document préparatoire au Schéma Directeur des Infrastructures de Transports à l'horizon 2035 – concertation » ;

Vu l'avis de la commission

Considérant qu'en 2035, la Métropole Européenne de Lille (MEL) comptera 100 000 habitants et 80 000 emplois supplémentaires,

Considérant les enjeux en matière de mobilité, d'accessibilité et de santé publique ;

Considérant la nécessaire conciliation dans ce contexte de la qualité du cadre de vie, de la réponse aux besoins (futurs) des usagers et de l'attractivité territoriale ;

Considérant que la MEL souhaite définir une stratégie métropolitaine à horizon 2035 en définissant des principes directeurs ;

Considérant qu'elle a lancé une concertation de février à avril 2019 dans ce cadre afin de construire le réseau de transports collectifs de demain et qu'une délibération devrait être adoptée au conseil métropolitain de juin 2019 ;

Considérant que la MEL souhaite que cette concertation soit la plus large possible auprès des acteurs du territoire, des autorités organisatrices, des territoires limitrophes, des grands acteurs du territoire sensible aux questions de mobilité, du grand public et aussi des conseils municipaux ;

Considérant le développement des modes de déplacement doux individuels (vélo, trottinette, overboard, ...) et la cohabitation pragmatique et sécurisée à organiser entre ceux-ci, les transports collectifs et la voiture individuelle ;

Sur le plan métropolitain, le conseil municipal de la commune de Bouvines préconise de :

- Investir dans de nouvelles infrastructures structurantes en :
 - o développant un faisceau de transport en commun Nord / Sud sur axe reliant Comines jusqu'au Sud de la Métropole, remplaçant la ligne TER Comines/Lille et longeant au sud l'autoroute A1 avec un mode de transport en commun en site propre de type tramway ;
 - o Utilisant les voies ferrées désaffectées par le développement d'une offre de transport en commun en site propre et de vélo routes ;
 - o Regardant les voies d'eau et leurs abords comme un nouveau mode alternatif de déplacements à la route, pour les marchandises comme pour les particuliers.
- Organiser le réseau existant et renforcer l'intermodalité en :
 - o Développant les points d'échanges stratégiques : boucles de rabattement, aires dédiées aux intermodalités, parcs relais, ... ;
 - o Reconsidérant le tramway, c'est-à-dire en retravaillant son insertion urbaine, sa capacité d'accueil des voyageurs et son cadencement, mais aussi en prolongeant son tracé jusqu'à Wattrelos, après son terminus actuel de « Roubaix Eurotéléport ».
- Connecter le réseau métropolitain de transports en commun aux territoires voisins en :
 - o Développant et renforçant les lignes ferroviaires entre la métropole, l'ensemble des territoires infrarégionaux et l'Eurorégion, notamment via le futur réseau express Hauts de France et le Canal Seine Nord.
- Renforcer l'accessibilité numérique de la métropole en :
 - o Permettant d'une part à chacun d'adapter sa mobilité en temps réel et d'autre part promouvant de nouvelles façons de travailler (télétravail, coworking, ...) moins génératrices de déplacements.

Sur le plan municipal, le conseil municipal de la commune de **Bouvines** préconise de : remettre en œuvre une liaison de transport en commun entre Orchies et Villeneuve d'Ascq

Après exposé et débats, le conseil municipal de la commune de Bouvines approuve à l'unanimité les principes et les objectifs énoncés ci-dessus et transmet sa délibération à la Métropole Européenne de Lille dans la perspective de la délibération sur le SDIT programmée au mois de juin 2019

22 - CONSULTATION SUR LES MODIFICATIONS STATUAIRES DU SIDEN-SIAN

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L.5211-20, L.5211-61, L.5212-16, L.5711-1 à L.5711-5 de ce code,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L.211-7, L.211-7-2 (différé) , L.211-12, L.213-12 et L.566-12-2,

Vu la loi d'orientation N°88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi N°2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi N°2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi N°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) (articles 56 à 59),

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi N°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les décrets N°2014-846 : Mission d'appui, N°2015-1038 : EPTB-EPAGE (codifiées) , N°2015-526 : Dignes et ouvrages (codifiées),

Vu l'arrêté du 20 janvier 2016 définissant la « Stratégie d'Organisation des Compétences Locales d'Eau » (SOCLE),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal d'assainissement du nord (SIAN) et création du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France (SIDENFrance), de sa compétence Eau Potable et Industrielle au SIDEN -SIAN et portant dissolution du SIDENFrance,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en date des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Considérant que, compte tenu qu'aucun membre du Syndicat ne lui a transféré qu'une seule de deux sous-compétences C1.1 et C1.2 visées sous les sous-articles IV.1.1 et IV.1.2 de ses statuts, il est judicieux de procéder à une modification de ses statuts en regroupant les deux sous-compétences en une seule, à savoir : la compétence Eau Potable C1,

Considérant qu'il est souhaitable que la date de prise d'effet des modifications statutaires faisant l'objet de la présente délibération soit fixée à la date du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales,

Considérant que par la délibération du 7 février 2019, le Comité Syndical a adopté les modifications statutaires précitées,

Considérant qu'il appartient aux membres du Syndicat de se prononcer sur ces modifications statutaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 :

D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 février 2019 avec une date de prise d'effet correspondant à celle du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales.

Article 2 :

D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.

Article 3 :

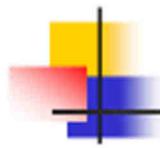
Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera modifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence gardé par la Commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.



Rappel du budget prévisionnel 2018

- Investissement :
 - Provision pour 1^{ère} tranche éclairage public
 - Quelques travaux d'aménagement divers
 - Outillage et équipements salle J Noël

- Fonctionnement
 - Continuité des services
 - Attention particulière sur les dépenses de fonctionnement
 - Économies à générer sur les postes EDF/GDF (éclairage public, chauffage école & mairie, ...)
 - ...



Budget réalisé 2018

1/2

- Dépenses d'investissement : 64 225 €
 - Podium : 13 k€
 - Equipements divers : 13 k€ (Interphone)
 - Outillage : 5 k€
 - Emprunts : 26 k€

- Recettes investissements : 177 118 €
 - FCTVA : 45 k€
 - Subventions investissements : 0 k€

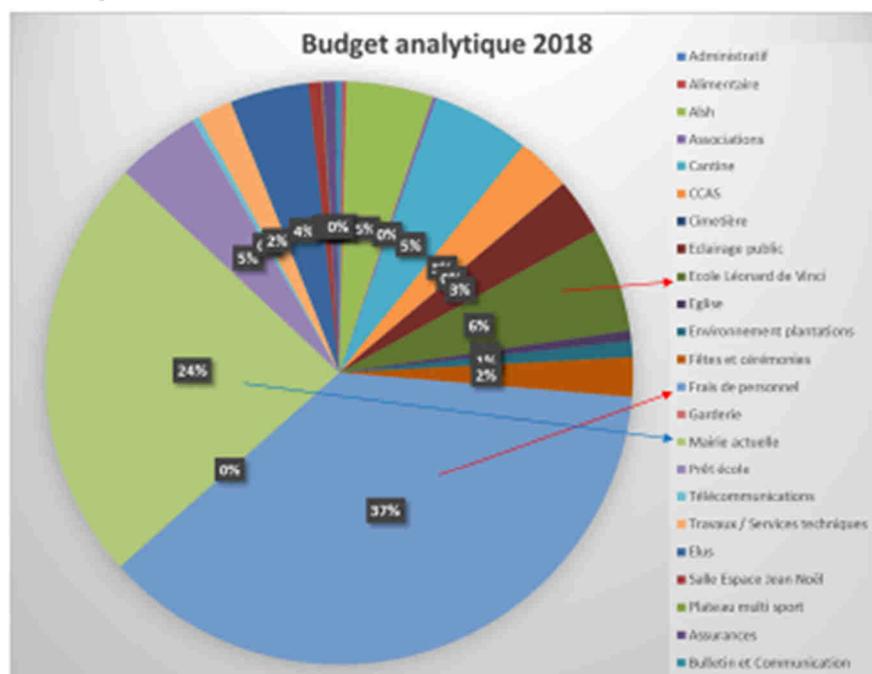
 - Excédent d'investissement reporté : 124 k€

Résultat d'investissement : 112 893,17 €

	Prévisionnel	Réalisé
■ Dépenses de fonctionnement :	835 598 €	471 535 €
■ Charges à caractère général :	176 k€	164 k€
■ Charges de personnel :	215 k€	185 k€
■ Attribution de compensation :	58 k€	58 k€
■ Autres charges de gestion courante :	37 k€	32 k€
■ Charges financières	9 k€	7 k€
■ Dépenses imprévues	20 k€	0
■ Charges exceptionnelles	20 k€	20 k€
■ Dotation aux amortissements et provision	6 k€	6 k€
■ Virement à la section d'investissement	295 975 €	
■ Recettes de fonctionnement :	835 598 €	873 315 €
■ Produits, services + ventes	30 k€	33 k€
■ Impôts & taxes	351 k€	372 k€
■ Dotations, subventions	62 k€	70 k€
■ Excédents de fonctionnement reporté	388 112 €	388 112 €

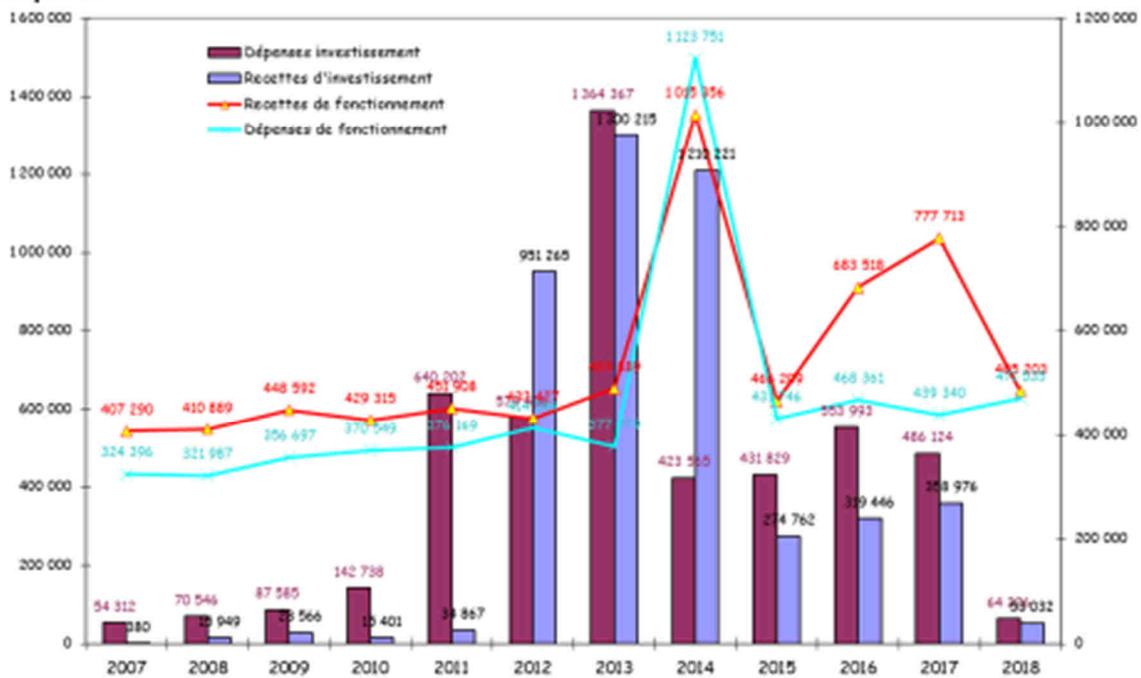
Résultat de fonctionnement : + 401 780,50 € (résultat « net » de + 13 668 €)

Budget 2018 : suivi analytique

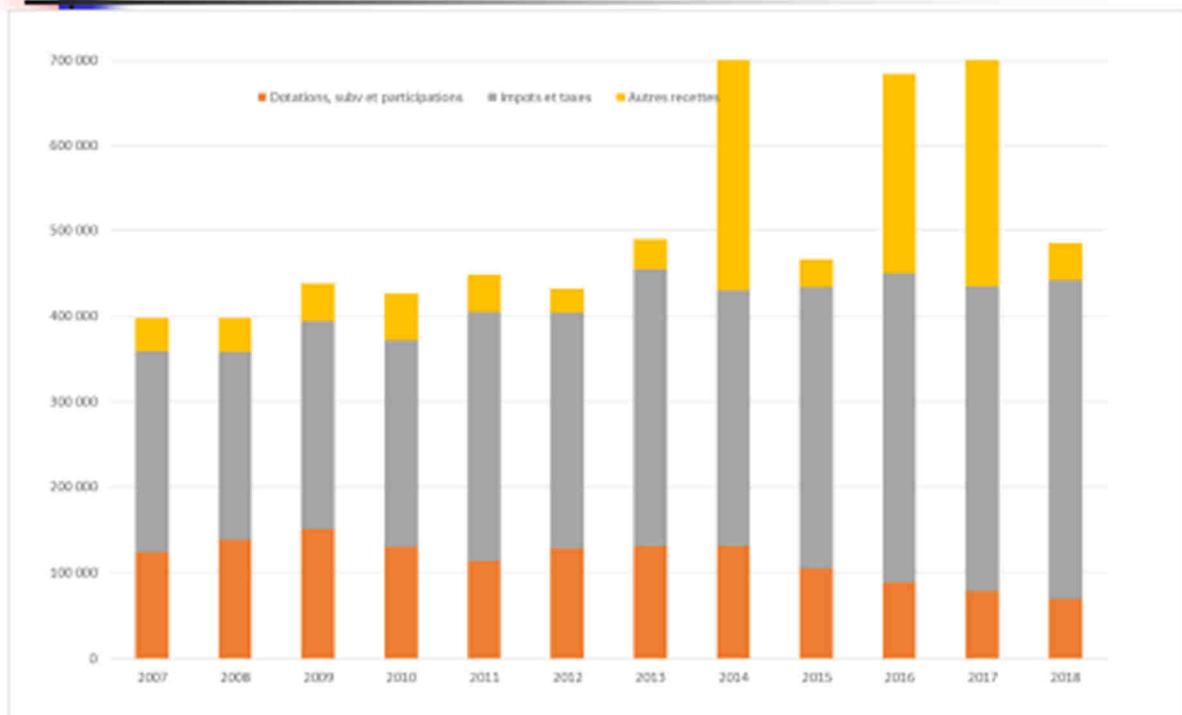


Administratif	997
Alimentaire	1 086
Alsh	25 682
Associations	1 059
Carline	28 980
CCAS	16 150
Cimetière	56
Eclairage public	16 618
Ecole Léonard de Vinci	30 928
Eglise	3 104
Environnement plantations	4 771
Fêtes et cérémonies	11 661
Frais de personnel	198 562
Gardié	32
Mairie actuelle	126 537
Prêt école	25 044
Télécommunications	2 015
Travaux / Services techniques	10 194
Elus	23 223
Salle Espace Jean Noël	3 903
Plateau multi sport	298
Assurances	3 735
Bulletin et Communication	1 130

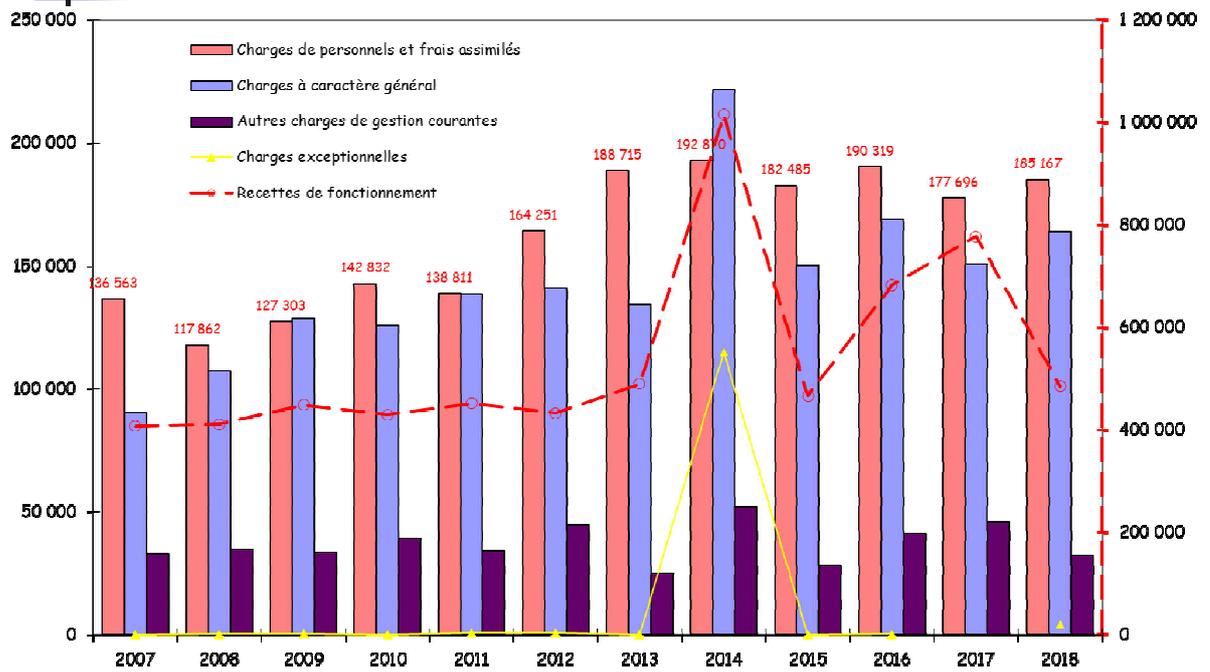
Evolution budgétaire 2000-2018



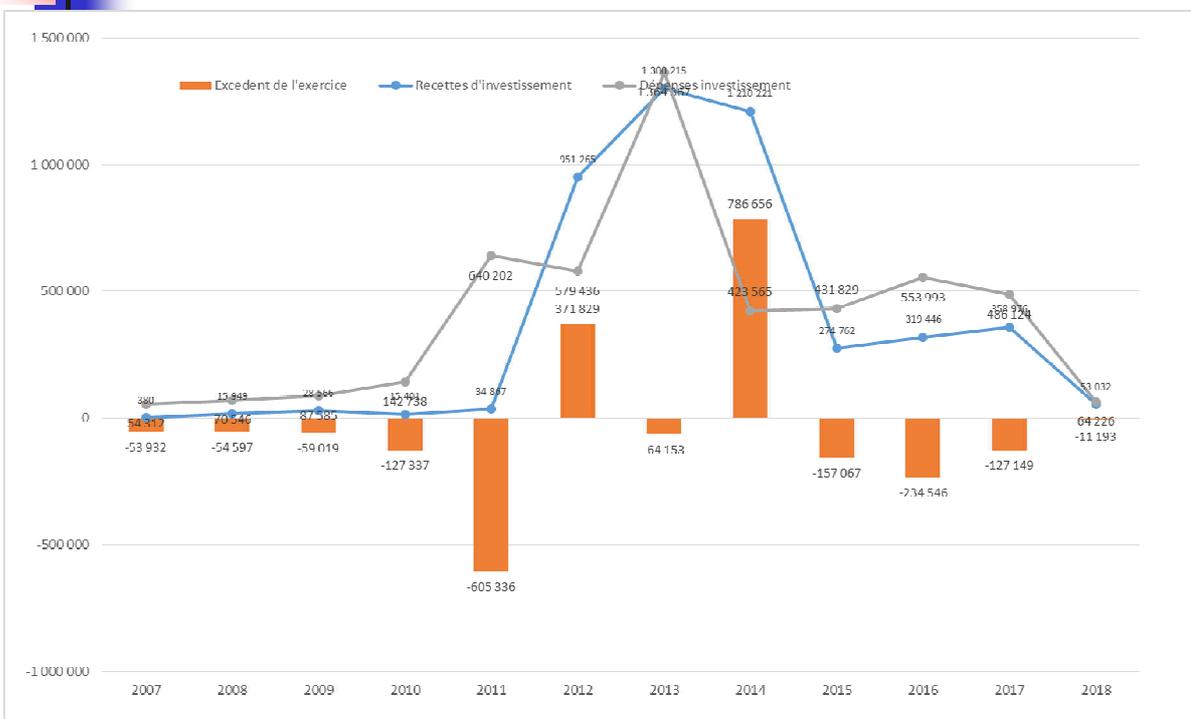
Recettes de fonctionnement (dont produits exceptionnels)



Dépenses de fonctionnement



Evolution du budget investissements



24 – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2018

Voir fascicule du compte administratif communiqué en séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif pour 2018.

25 – COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2018

Voir fascicule du compte de gestion communiqué en séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion pour 2018.

26 – AFFECTATION DES RESULTATS DE 2018 POUR 2019



Constat de résultat 2018

Résultat de Fonctionnement 2018 :	+ 13 667,92
Résultat de fonctionnement reporté :	+ 388 112,58
Résultat de fonctionnement cumulé :	401 780,50
Résultat d'Investissement 2018 :	- 11 193,48
Résultat d'Investissement reporté :	+ 124 086,65
Résultat d'investissement cumulé :	112 893,17
Solde des restes à réaliser d'investissement	0
Proposition :	
001 R Résultat d'investissement reporté :	112 893,18 Euros
002 R Résultat de fonctionnement reporté :	401 780,50 Euros

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le constat de résultat pour 2018 et l'affectation de ce résultat au budget prévisionnel de 2019.

Axes d'orientation budgétaires retenus pour 2019

- Investissements
 - Principaux travaux :
 - Rue F Dehau :
 - Enfouissement électricité 100 k€
 - Eclairage public 174 k€
 - Parvis Eglise :
 - Eclairage public 44,5 k€
 - Végétalisation 22 k€
 - Chaussée Brunehaut : 14 k€
 - Divers : 10 k€
 - Équipements :
 - Radiateurs mairie : 4 k€
 - Provision : 10 k€
 - Mobilier, équipements divers : 10 k€
- Budget de fonctionnement :
 - Vigilance forte sur les charges à caractère général :
 - Prestations de service, EDF, GDF, Fournitures, ...
 - Fêtes et cérémonies : 10 k€ pour l'année (prestations services inclus)
 - Subventions aux associations : 5 k€
- Taux d'imposition :
 - Proposition de la commission : pas d'augmentation en 2019

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

27 – VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2019

Taux d'imposition

COMMUNE : 106 BOUVINES
 ARRONDISSEMENT : 59 LILLE
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE TEMPLEUVE-LA-PEVELE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
 2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2018 (1)	Taux d'imposition communaux de 2018 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2019 (3)	Bases d'imposition provisionnelles 2019 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	626 953	23,55	>>>	642 900	151 403
Taxe foncière (bâti).....	466 344	14,36	>>>	476 000	68 354
Taxe foncière (non bâti).....	19 538	41,63	>>>	19 900	8 284
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants (6)			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (7)			>>>		
				Total :	228 041

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 8 314

Total allocations compensatrices : 8 314

Produit taxe additionnelle FNIB : 0

Produit des IFER : 947

Produit de la CVAE : 0

TASCOM : 0

DCRTP : 0

Versement GIR : 0

Prélèvement GIR : 0

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : 947

Produit attendu de la majoration (1) des résidences secondaires : 0

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou col.3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (7)	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (10)	Bases d'imposition provisionnelles 2019 (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	23,55	2,72	64,25	23,55	642 900	151 403
Taxe foncière (bâti).....	14,36	3,25	46,67	14,36	476 000	68 354
Taxe foncière (non bâti).....	41,63	4,63	193,15	41,63	19 900	8 284
CFE.....	>>>			>>>		0
		Produit attendu (8)		Produit à taux constants (5)		228 041

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) : NON

A LILLE Le préfet,
 Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
 Laurent de JEKOWSKY
 le 11 MARS 2019

A le
 Le maire,

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

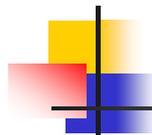
Comme elle l'a faite ces dernières années, la commission Finances propose de laisser les taux locaux d'imposition inchangés.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité de maintenir les taux locaux d'imposition au même niveau qu'en 2018.

28 – BUDGET PRIMITIF 2019

BP 2019 : Investissements 1/2

- Dépenses
 - Provision terrains nus : 294 k€
 - Rénovation du cœur de ville : 352 k€
 - Rue Félix Dehau 272 k€
 - Parvis de l'église Saint Pierre 66 k€
 - Eclairage Chaussée Brunehaut 13 k€
 - Autres investissements
 - Chauffage mairie 4 k€
 - Matériel informatique 2 k€
 - Mobilier divers : 5 k€
 - Outillage 2 k€
 - Equipements divers (provision) 10 k€
 - Provisions pour imprévus 10 k€
 - Emprunts et dettes assimilées 27 k€
- Total budget prévisionnel 2019 dépenses d'investissement : 723 840 €
- Rappel budget 2018
 - Prévisionnel : 471 811 €
 - Réalisé : 64 227 €



BP 2019 : Investissements 2/2

- Recettes
 - Excédent d'investissement reporté : 113 k€
 - FCTVA : estimation à 7 k€
 - Subventions : 221 k€
 - Virement de la section de fonctionnement : 382 k€

- Total budget prévisionnel 2019 recettes d'investissement : 723 840 €

- Rappel budget 2018
 - Prévisionnel : 471 811 €
 - Réalisé : 177 119 €



BP 2019 : Fonctionnement 1/2

- Recettes
 - Produits services domaines + ventes 30 100 €
 - Impôts et taxes 371 940 €
 - Contributions directes (foncier, habitation) : 228 041 €
 - Dotation solidarité communautaire : 72 999 €
 - Taxe sur électricité : 17 000 €
 - Dotations, subventions 62 900 €
 - Dotation forfaitaire : 32 000 €
 - Dotation national de péréquation : 8 000 €
 - Dotation solidarité rurale 9 000 €
 - Autres organismes (CAF, emplois jeunes, ...) 5 000 €
 - Excédent de fonctionnement reporté 401 781 €

- Total budget prévisionnel 2019 recettes fonctionnement : 875 621 €

- Rappel budget 2018
 - Prévisionnel : 836 599 €
 - Réalisé : 873 316 €

BP 2019 : Fonctionnement 2/2

- Dépenses
 - Virement à la section d'investissement 381 962 €
 - Charges à caractère général 177 300 €
 - EDF/GDF : 28 000 €
 - Prestations de services : 62 000 €
 - Fêtes et cérémonies : 4 500 €
 - Assurances 11 000 €
 - Charges de personnel 192 450 €
 - Autres charges de gestion courante 37 300 €
 - Charges financières 6 500 €
 - Dépenses imprévues 20 000 €
 - Charges exceptionnelles 2 400 €
 - Divers
 - Attribution de compensation : 57 709 €
- Total budget prévisionnel 2019 dépenses fonctionnement : 875 621 €
- Rappel budget 2018
 - Prévisionnel : 835 599 €
 - Réalisé : 471 535 €

BP 2019 : subventions, allocations,...

	2015	2016	2017	2018	2019
■ Écoles					
■ Voyage études (par enfant)	13 €	13 €	15 €	à traiter par dossier	
■ Subvention classe de découverte	525 €	525 €	525 €	à traiter par dossier	
■ Fournitures scolaires	50 €	50 €	60 €	60 €	60 €
■ Allocations					
■ Allocation rentrée scolaire	60 €	60 €	70 €	70 €	70 €
■ Vacances (/jour, non imposable)	3,8 €	3,8 €	4,0 €	4,0 €	4,0 €
■ Naissance	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
■ Cadeaux					
■ Naissance	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
■ Mariage	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
■ Décès	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
■ Bons adultes & enfants handicapés	85 €	85 €	90 €	90 €	90 €



BP 2019 : subventions, allocations,...

	2015	2016	2017	2018	2019
■ Concessions cimetièrre					
■ 15 ans	75 €	75 €	80 €	80 €	80 €
■ 30 ans	150 €	150 €	160 €	160 €	160 €
■ Columbarium (4 urnes, 30 ans)	780 €	780 €	800 €	800 €	800 €
■ Friterie (7 jours)	1175 €	1200 €	1200 €	1300 €	1300 €
■ Location de la salle J Noël					tarif unique 550 €
■ Forfait nettoyage de la salle pour les associations					100 €



Bilan budget prévisionnel 2019

- Investissement : Rénovation du cœur de ville
 - Rue F Dehau
 - Parvis Eglise St pierre
 - Chaussée Brunehaut
- Fonctionnement
 - Continuité des services
 - Attention particulière sur les dépenses de fonctionnement
 - Économies à générer sur les postes EDF/GDF (éclairage public, chauffage école & mairie, ...)
 - ...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 présenté en séance ainsi que les montants d'allocations et de subventions proposés.

29 – POINTS DIVERS

- Point sur les travaux de Noréade : démarrage des travaux prévu le 8 avril. Remplacement des canalisations sur l'ensemble du linéaire de la rue Félix Dehau (+ parvis). Modalités de circulation en cours d'étude.

- Projet Parvis : afin de lever l'obstruction systématique de l'ABF sur les différents projets présentés, le dossier préparé par la MEL a été complété par les avis d'une architecte du patrimoine du Cabinet MAES et d'une architecte paysagiste. Le compromis semble trouvé, nous attendons le retour des plans. Le permis d'aménager devrait être obtenu rapidement.

- Calendrier :
 - Prochain conseil : 15 avril à 20h30
 - Thé dansant le 31 mars
 - Comité de pilotage liaison Orchies – Villeneuve d'Ascq le 29 mars